

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : DISPOSITIF D'AIDES EPCI/LEADER EN FAVEUR DE L'ECONOMIE DE PROXIMITE - APPROBATION DE L'AVENANT N°1 AU REGLEMENT D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNAUTAIRES**

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MATHIEU

**Vu** les délibérations du Conseil Communautaire n°2021-90 et n°2021-149 en date des 13 mars 2021 et du 30 juin 2021 relatives à la mise en œuvre d'aides économiques EPCI/LEADER en faveur de l'économie de proximité sur la période transitoire 2021-2022 et à l'approbation du règlement d'attribution des aides communautaires afférentes à ce dispositif ;

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2022-005 en date du 26 janvier 2022 relative à l'approbation de l'avenant de prorogation de la convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises pour les communes, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) avec la Région, jusqu'au 31 décembre 2022 ;

**Rappelant** l'article 6 du règlement d'attribution des aides communautaires de ce dispositif autorisant le dépôt des dossiers de demande de subventions au 31 août 2022 ;

**Considérant** qu'au regard du niveau de consommation de l'enveloppe budgétaire 2022, il est proposé de prolonger la date limite de dépôt des dossiers au 31 décembre 2022, et dans la limite des enveloppes budgétaires votées ;

**Rappelant** que dans le cadre de ce dispositif en vigueur sur la période transitoire 2021-2022 du programme LEADER porté par le GAL du Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, une enveloppe LEADER de 400 000€ est mobilisée sur les territoires de Saint-Flour Communauté et Hautes Terres Communauté :

- En 2021, 14 entreprises ont été soutenues, soit une enveloppe de 49 740.88 € de Saint-Flour Communauté mobilisée (50 000 € inscrits au BP 2021), 198 633.31 € de fonds LEADER pour un investissement total de 1 138 753 € HT ;

- En 2022, 5 entreprises ont été soutenues, soit une enveloppe de 12 515.81 € de Saint-Flour Communauté mobilisée (17 500€ inscrits au BP 2022), 50 063.26 € de fonds LEADER, pour un investissement total de 178 947 € HT ;

**Rappelant** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2022 ;

**Vu** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 7 novembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **APPROUVE le projet d'avenant n°1 au règlement d'attribution des aides relatives au dispositif d'aides économiques EPCI / LEADER en faveur de l'économie de proximité, sur le territoire du GAL Pays de Saint-Flour Haute Auvergne, ci-annexé ;**
- ✚ **AUTORISE Madame Le Président à signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette démarche.**

POUR : 62 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Adrien LAMAT par pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20221115-DELIB2022-239-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A blue ink handwritten signature, appearing to be "Loïc POUDEUX", written over the printed name.



L'EUROPE S'ENGAGE  
**en région**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le FEADER



Hautes  
**Terres**  
communauté  
Terrées de Volcan



## Dispositif d'aides économiques EPCI / LEADER en faveur de l'économie de proximité 2021-2022

### Avenant N°1 au Règlement d'attribution de l'aide communautaire « Maintenir et développer les activités économiques de proximité »

#### Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 6 relatif aux délais comme suit :

Ce dispositif d'aides combinant des fonds EPCI et LEADER est en vigueur sur la période **2021-2022**, correspondant à l'enveloppe transitoire du leader 2021-2022, dès l'exécution du présent règlement d'attribution et dans la limite des enveloppes budgétaires votées.

Les dossiers de demandes seront examinés au fur et à mesure de la présentation des dossiers.

- Dépôt des dossiers de demande : les dossiers de demandes d'aides peuvent être déposés jusqu'au **31 décembre 2022** au plus tard.
- Demande de paiement des aides : les demandes de paiements des aides attribuées devront intervenir le **31 mars 2023** au plus tard. Au-delà de cette période, l'entreprise perd le bénéfice des subventions.

Les financeurs s'engagent au respect de la confidentialité des informations communiquées et des échanges tenus en réunion.

#### Article 2 :

Les autres dispositions du règlement d'attribution approuvé par délibération n°2021-149 du conseil communautaire en date du 30 juin 2021 reste inchangées.

A Saint-Flour le,  
La Présidente

Celine CHARRIAUD

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20221115-DELIB2022-239-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADÉ, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portants réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : MODIFICATION DE VOLUMES HORAIRE AU SEIN DU CONSERVATOIRE INTERCOMMUNAL**

RAPPORTEUR : Madame Sophie BENEZIT

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

**Vu** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3-2 et 3-3 2, 34 et 97 ;

**Vu** le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

**Vu** la délibération N°2021-166 du 30 juin 2021 du Conseil Communautaire, portant sur l'ouverture de postes au sein du conservatoire intercommunal ;

**Considérant** la nécessité de répondre à la demande d'inscriptions supplémentaires sur les cours suivants :

- ✚ L'enseignement du violon/violon traditionnel ;
- ✚ L'enseignement du piano ;
- ✚ L'enseignement de la guitare / musiques actuelles / Formation musicale / chorale ;
- ✚ L'accompagnement piano ;

**Conformément** à chaque discipline présentée ci-après :

- ✚ **Enseignement du violon/violon traditionnel/direction d'orchestre symphonique** : +15 minutes hebdomadaire ;
- ✚ **Enseignement du piano** : +15 minutes hebdomadaire ;
- ✚ **Enseignement de la guitare / musiques actuelles / formation musicale / chorale** : +1h30 hebdomadaire ;
- ✚ **Accompagnement** : +45 minutes hebdomadaire ;

**Considérant** Les volumes horaires disponibles suivants permettant ces ajouts :

- 2h pour la Lyre Sanfloraine et 45 mn pour l'enseignement de la clarinette ;
- 1 h pour l'enseignement de de flûte traversière ;

**Considérant** que pour répondre aux besoins indiqués ci-dessus, le budget 2022 reste constant, et qu'il s'agit-là d'une mesure temporaire pour l'année scolaire 2022-2023 ;

**Considérant** que les crédits nécessaires aux rémunérations et aux charges sociales correspondantes à ces postes sont inscrits au budget primitif 2022 ;

**Considérant** qu'il est proposé la modification des emplois comme évoqué ci-dessus ;

**Considérant** l'avis favorable du bureau exécutif en date du 7 novembre 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **DECIDE DE MODIFIER les emplois selon la quotité nécessaire pour chaque discipline, tel que définis ci-dessus, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à signer les contrats de travail correspondants, les éventuels avenants et toutes les pièces nécessaires pour le renouvellement.**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20221115-DELIB2022-246-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

POUR : 62 VOIX

NE PREND PAS PART AU VOTE : 1 (M. Philippe ECHALIER)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : BUDGET PRIMITIF 2022 - DÉCISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Daniel MIRAL

**Vu** le budget primitif 2022 adopté par délibération du conseil communautaire en date du 13 avril 2022 ;

**Considérant** les ajustements nécessaires, par décision modificative, devant intervenir sur l'exercice budgétaire 2022 ;

**Considérant** les projets de décisions modificatives budgétaires tels que présentés ci-après ;

DEPENSES			RECETTES		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
<b>REGIE DE DISTRIBUTION DE CHALEUR</b>					
<i>Etude de faisabilité raccordement vestiaires terrain de sport de Volzac</i>					
2031-Op.103	Frais d'études	+ 825 €			
2031-Op.106	Frais d'études	- 825 €			
<b>BUDGET ANNEXE COLLECTE DES OM / DECHETTERIES</b>					
<i>Achat camion benne</i>					
21571-Op.11	Matériel roulant	+ 18 330 €			
2158-Op.16	Autres installations, matériel et outillage techniques	-18 330 €			
<b>BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS ARDELIS/UNIPLANEZE</b>					
<i>Intégration des frais d'études et d'insertion - Extension Uniplanèze</i>					
2313-041	Constructions	121 876 €	2031-041	Frais d'études	121 876 €
<b>DEPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT	ARTICLE	DESIGNATION	MONTANT
<b>BUDGET ANNEXE CENTRE AQUALUDIQUE</b>					
<i>Ajustements charges de personnel + Travaux toiture</i>					
606122.413	Electricité	- 11 000 €	6419.413	Remboursement sur rémunérations de personnel	+ 7000 €
64131.413	Rémunérations	+ 18 000 €			
21731-Op 101	Constructions	+ 100 000 €	21731-Op.101	Constructions	+ 100 000 €

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20221115 DELIB2022-249A-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

<b>BUDGET ANNEXE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE</b>					
21758 HO	Autre matériel (Benne)	- 6 000 €			
21718 op 101	Autre matériel	+ 6 000 €			
<b>BUDGET ANNEXE MAISONS TERRITORIALES DE SANTE</b>					
<b>Intégration des frais d'études et d'insertion – Maison pluridisciplinaire de Valuégols – Opération 104</b>					
2313-041	Constructions	+ 37 127 €	2031-041	Frais d'études	+ 35 722 €
			2033-041	Frais d'insertion	+ 1 405 €
<b>Intégration des frais d'études et d'insertion – Extension maison de santé de Neuvégglise – Opération 102</b>					
2313-041	Constructions	+ 21 064 €	2031-041	Frais d'études	+ 20 596 €
			2033-041	Frais d'insertion	+ 468 €
<b>Etude faisabilité maison de santé Neuvégglise – Opération 102 – Transfert du budget général</b>					
2031	Frais d'études	+ 4 440 €	1311	Subvention état et établissements nationaux	+ 1 036 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 2 960 €	1337	Dotation de soutien à l'investissement local	+ 444 €
			021	Virement de la section de fonctionnement	+ 2 960 €
			74751	Participation GFP de rattachement	+ 2 960 €
<b>Etude faisabilité maison de santé Pierrefort – Opération 103 – Transfert du budget général</b>					
2031	Frais d'études	+ 5 639 €	1337	Dotation de soutien à l'investissement local	+ 1 332 €
023	Virement à la section d'investissement	+ 4 307 €	021	Virement de la section de fonctionnement	+ 4 307 €
			74751	Participation GFP de rattachement	+ 4 307 €
<b>BUDGET GENERAL</b>					
<b>Etude faisabilité maison de santé Neuvégglise – Opération 42 – Transfert au budget Maisons de santé</b>					
1311	Subvention état et établissements nationaux	+ 1 036 €	2031	Frais d'études	+ 4 440 €
1337	Dotation de soutien à l'investissement local	+ 444 €	021	Virement de la section de fonctionnement	-2 960 €
023	Virement à la section d'investissement	-2 960 €			
67441	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes	+ 2 960 €			

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20221115-DELIB2022-249A-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

**Etude faisabilité maison de santé Pierrefort – Opération 42 – Transfert au budget Maisons de santé**

1337	Dotation de soutien à l'investissement local	+ 1 332 €	2031	Frais d'études	+ 5 639 €
023	Virement à la section d'investissement	-4 307 €	021	Virement de la section de fonctionnement	- 4 307 €
67441	Subvention de fonctionnement aux budgets annexes	+ 4 307 €			

**Opération 71 Parc Thermal – réhab moulin Juéry**

2313- op 71	Travaux	+ 1 703 €	1323-71	Subvention département	+ 22 616.50 €
			1321-71	Subvention Etat	-20 913.50 €

**Opération 19 Aides économiques aux entreprises**

20422-90.19	Subventions d'équipement versées	+ 1 070 €	20422	Subventions d'équipement versées	+ 1 070 €
-------------	----------------------------------	-----------	-------	----------------------------------	-----------

**Opération 67 Centre des services et du télétravail Pierrefort / Opération maison des services Chaudes Aigues**

2313- op 67	Construction	- 3 000 €			
2313- op 69	Constructions	+3 000 €			

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ✚ **ADOpte les décisions modificatives telles que présentées ci-dessus ;**
- ✚ **AUTORISE Madame le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.**

POUR : 59 VOIX

ABSTENTION : 1 (M. Gilles BIGOT)

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Jean-Paul RESCHE, M. Bernard COUDY, MME Sylvie PORTAL)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,  
Céline CHARRIAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEIROUX

Accusé de réception en préfecture  
15-200066660-20221115-DELIB2022-249A-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : FIXATION DE TARIFS 2022 - INSTALLATIONS HIPPIQUES**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

**Vu** la décision n°2022-343 en date du 6 juillet 2022 portant modification du règlement intérieur des équipements hippiques intercommunaux ;

**Considérant** les coûts de fonctionnement, de préparation et de remise en état de la carrière de concours ;

**Considérant** la nécessité de fixer un tarif pour l'utilisation des équipements hippiques intercommunaux de Volzac par les structures non labellisées « Ecole Française d'Équitation » par la Fédération Française d'Équitation ;

**Considérant** la proposition de tarification suivante :

	<b>Tarif par jour T.T.C</b>	<b>Tarif Week-end T.T.C</b>
Frais administratifs	50,00 €	50,00 €
Eau	10,00 €	20,00 €
Électricité	10,00 €	20,00 €
Entretien et passage de la herse	50,00 €	60,00 €
<b>Total</b>	<b>120,00 €</b>	<b>150,00 €</b>

**Vu** la consultation des élus membres du bureau exécutif et de la commission des finances en date du 26 octobre 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE la grille tarifaire proposée ci-dessus, applicable à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.**

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Jean-Paul RESCHE, MME Sylvie PORTAL, MME Jeannine RICHARD)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD

Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Présents :	54	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Absents excusés :	14	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Pouvoirs :	9	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
Votants :	63	CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : FIXATION DE TARIFS 2022 – LOCATION DE VELOS ELECTRIQUES**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Daniel MIRAL

**Vu** la délibération n°2020-319 en date du 14 décembre 2020 fixant la tarification de la location des vélos électriques de Saint-Flour Communauté ;

**Considérant** les aménagements nécessaires suivants :

- 1/ Création d'un tarif de location pour les professionnels privés à l'identique des tarifs des particuliers ;
- 2/ Création d'un tarif préférentiel de location pour les communes de Saint-Flour Communauté (uniquement les VTC) ;
- 3/ Création d'un tarif de livraison des vélos loués pour leur acheminement (un coût fixe par vélo + par km)
- 4/ Evolution tarifaire de + 5 % pour les tarifs applicables à la location des particuliers

**Considérant** la proposition de tarification suivante :

Tarifs à destination des particuliers									
Haute saison du 1er mai au 30 septembre			Basse saison du 1er octobre au 30 avril						
Tarif unique résidents et non résidents			Tarifs résidents du territoire de Saint-Flour Communauté				Tarifs non résidents du territoire de Saint-Flour Communauté		
	VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique	Conditions		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique
1/2 journée	37 €	26 €	Tarifs réservés aux résidents de Saint-Flour Communauté du 1er octobre au 30 avril et dans la limite cumulée de 1 mois maximum sur la période	1/2 journée			1/2 journée	37 €	26 €
1 Journée	53 €	37 €		1 Journée	32 €	26 €	1 Journée	53 €	37 €
1 Journée supplémentaire	42 €	32 €		1 Journée supplémentaire	26 €	21 €	1 Journée supplémentaire	42 €	32 €
1 Semaine	252 €	210 €		1 Semaine	105 €	74 €	1 Semaine	252 €	210 €
				1 mois	210 €	158 €	1 mois		

Tarifs à destination des professionnels privés						
Haute saison du 1er mai au 30 septembre			Basse saison du 1er octobre au 30 avril			
	VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique	Basse saison du 1er octobre au 30 avril		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique
1 journée	53 €	37 €		1 journée	32 €	26 €
1 Journée supplémentaire	42 €	32 €		1 Journée supplémentaire	26 €	21 €
1 semaine	252 €	210 €		1 semaine	105 €	74 €
1 mois			1 mois	210 €	158 €	

Tarifs à destination des communes de Saint-Flour Communauté						
Haute saison du 1er mai au 30 septembre			Basse saison du 1er octobre au 30 avril			
	VTT à assistance électrique		Basse saison du 1er octobre au 30 avril		VTT à assistance électrique	VTC à assistance électrique
1 journée		26 €		1 journée		20 €
1 Journée supplémentaire		21 €		1 Journée supplémentaire		10 €
1 semaine		74 €		1 semaine		50 €
1 mois		158 €	1 mois		120 €	

Tarifs de livraison		
Forfait par vélo	30,00 €	par vélo livré
coût au kilomètre	0,60 €	par kilomètre (A/R)

**Vu** la consultation des élus membres du bureau exécutif et de la commission des finances en date du 26 octobre 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la grille tarifaire proposée ci-dessus, applicable à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20221115-DELIB2022-251-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Jean-Paul RESCHE, MME Sylvie PORTAL, MME Jeannine RICHARD)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



A circular official stamp in blue ink is partially obscured by the signature. The stamp contains the text: "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES", "ST-FLOUR", and "COMMUNAUTE".

Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX



A handwritten signature in blue ink, consisting of a large loop and a long horizontal stroke.

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : FIXATION DE TARIFS 2022 - ACTIVITES DE PLEINE NATURE - ANIMATIONS ET LOCATION DE MATERIEL**

**RAPPORTEUR :** Monsieur Daniel MIRAL

**Vu** la délibération n°2021-254 en date du 22 décembre 2021 fixant les activités de pleine nature de Saint-Flour Communauté ;

**Considérant** les évolutions tarifaires suivantes (+ 5% par rapport au tarif en vigueur)

<b>Activités de pleine nature - propositions de tarifs</b>				
<b>Tarifs de location du matériel nordique tout public</b>				
<b>Matériel</b>	<b>Tarif ½ journée</b>	<b>Tarif journée</b>	<b>Caution</b>	
	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>		
Skikes (skis roue, nouveau)	8,00 €	15,00 €	50 €	
Carabine tir optique		42,00 €	150 €	
Jumelles	5,25 €	7,35 €	68 €	
Lampe frontale		3,15 €		
Bâtons marche nordique	3,15 €	5,25 €		
<b>Animations - Tarifs uniques</b>				
	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>			
Initiation Ski roue 1h00 (matériel et encadrement compris - par personne)	10,50 €			
Perfectionnement ski roue 2h00 (matériel et encadrement)- par personne	15,75 €			
Initiation marche nordique - par personne	8,40 €			
Perfectionnement marche nordique / Nordic Fit (matériel et encadrement) par personne	10,50 €			
Initiation biathlon et orientation hors neige (matériel et encadrement) - par personne	15,75 €			
Parcours d'orientation (cartographie)	1,05 €			
<b>Tarifs par catégorie d'âge</b>				
<b>Animation</b>	<b>Tarif adulte</b>	<b>Enfants de 5 à 18ans</b>	<b>Enfants de moins de 5 ans</b>	<b>Tarifs familles et groupes à partir de 5 personnes</b>
	<b>Proposition nouveaux tarifs (+5%)</b>			
Tir à l'arc (encadrement et matériel)	13,65 €	8,40 €		11,00 €
Randonnée journée	26,25 €	15,75 €	gratuit	21,00 €
Randonnée 1/2 journée	15,75 €	8,40 €	gratuit	12,00 €
Randonnées VTT encadrées 2h00 (matériel et encadrement)	47,25 €			
Randonnée VTT encadrée 2h00 (encadrement)	16 €			
Initiation VTT enfant 2h00 (encadrement)		26,25 €		

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20221115-DELIB2022-252-DE  
Date de télétransmission : 23/11/2022  
Date de réception préfecture : 23/11/2022

**Vu** la consultation des élus membres du bureau exécutif et de la commission des finances en date du 26 octobre 2022 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✦ **APPROUVE la grille tarifaire proposée ci-dessus, applicable à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.**

POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Jean-Paul RESCHE, MME Sylvie PORTAL, MME Jeannine RICHARD)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRIAUD



A blue circular stamp of the Communauté de Communes de Saint-Four is partially obscured by a large, stylized blue ink signature. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES' around the perimeter and 'SAINT-FOUR COMMUNAUTÉ' in the center.

Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX



A large, stylized blue ink signature, likely belonging to M. Loïc Pouderoux, written over a horizontal line.

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET :               FIXATION DE TARIFS 2022 – DECHETTERIES COMMUNAUTAIRES - AJUSTEMENTS**

RAPPORTEUR : Monsieur Daniel MIRAL

**Vu** la délibération n°2022-196 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2022 approuvant la grille de tarification pour la collecte des déchets en déchetteries communautaires ;

**Considérant** que cette tarification limite la collecte des pneus à la déchetterie de Saint-Flour ;

**Considérant** que cette collecte de pneus est à présent possible à la déchetterie de Pierrefort, et qu'il convient d'étendre l'application des tarifs de collecte de pneus à la déchetterie de Pierrefort aux mêmes conditions ;

**Considérant** en conséquence qu'il convient de supprimer la mention « uniquement sur la déchetterie de Saint-Flour » sur la grille tarifaire applicable aux déchetteries communautaires ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE les modifications proposées ci-dessus, applicables à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.**

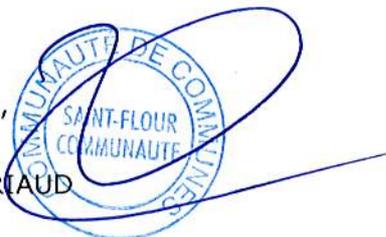
POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Jean-Paul RESCHE, MME Sylvie PORTAL, MME Jeannine RICHARD)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente,

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEROUX

A blue ink signature of M. Loïc POUDEUX, written in a stylized, cursive manner.

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : FIXATION DE TARIFS 2022 – LOCATIONS DE BUREAUX – MSAP DE CHAUDES-AIGUES**

**RAPPORTEUR** : Monsieur Daniel MIRAL

**Considérant** la volonté de Saint-Flour Communauté de mettre en location des bureaux de la MSAP de Chaudes Aigues, disponibles ;

**Considérant** que le tarif de location par m<sup>2</sup> pourrait s'élever à 13.17 € TTC, auquel s'ajoutent les charges locatives, dont le montant s'élève à 2.65 € TTC / m<sup>2</sup> (coût des charges de fonctionnement de la MSAP de Chaudes Aigues pour année 2021) ;

**Etant précisé** que le montant des charges sera recalculé chaque année au regard du résultat du compte administratif de l'année n-1 pour le service de la MSAP de Chaudes Aigues ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

✚ **APPROUVE le tarif de location de bureaux à la MSAP de Chaudes-Aigues tel que précisé ci-dessus, applicable à compter de l'entrée en vigueur de la présente délibération.**

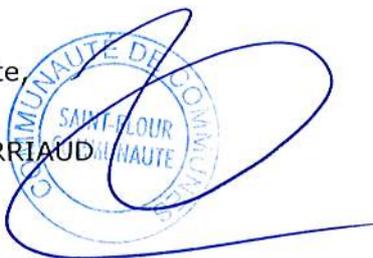
POUR : 60 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 3 (M. Jean-Paul RESCHE, MME Sylvie PORTAL, MME Jeannine RICHARD)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

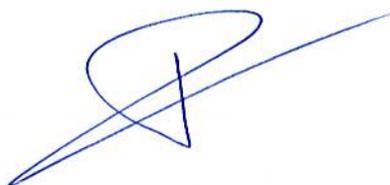
La Présidente

Céline CHARRIAUD

A blue ink signature of Céline Charriaux is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE SAINT-LOUR' and 'HAUTE SAUVAIE'.

Le secrétaire de séance

M. Loïc POUDEIROUX

A blue ink signature of M. Loïc Pouderoux is written in a stylized, cursive manner.

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-deux, le quinze novembre, à dix-
Présents :	54	neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en
Absents excusés :	14	séance ordinaire à la salle des Conférences du Rozier
Pouvoirs :	9	Coren à Saint-Flour, après convocation légale en date du
Votants :	63	13 septembre 2022, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

**Présents :**

M. Pascal CHAUVEL, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Olivia GUEROULT, MME Nadine JANVIER, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Sylvie PORTAL, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Robert BERTRAND, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, MME Bonnie DELEPINE, M. Éric GOMESSE, MME Nathalie LESTEVEN, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Bernard REMISE  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
M. Frédéric DELCROS donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT  
MME Martine GUIBERT donne pouvoir à Marc POUGNET  
M. Jean-Pierre JOUVE donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
M. Louis PECHAUD donne pouvoir à MME Sophie BENEZIT  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Annick MALLET  
M. Pierre SEGUIS donne pouvoir à M. Bernard COUDY

Monsieur Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **23 NOV. 2022**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **23 NOV. 2022**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DU PERSONNEL – AVENANT**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

**Vu** l'article L. 452-46 du Code général de la fonction publique,

**Vu** la délibération 2020-284 en date du 13/10/2020, relative au renouvellement du contrat groupe d'assurance contre les risques statutaires mis en place par le Centre de Gestion du Cantal avec COLLECTEAM / YVELIN / EUCARE sur la période 2021-2024 ;

**Vu** le décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissement territoriaux ;

**Considérant** l'augmentation importante des taux pour 2023 ;

**Concernant les agents affiliés à la CNRACL, il est proposé de modifier comme suit :**

Risques	Franchise	2022		2023	
		Taux	Options	Taux	Options
Décès	/	0.15%	Oui	0.15 %	Oui
Accident du travail et maladie professionnelle	sans franchise	1.01%	Oui	1.26 %	Oui
Congés longue maladie et congés longue durée	sans franchise	1.74%	Oui	2.17%	Oui
Temps partiel thérapeutique, disponibilité pour raisons de santé	Inclus dans les taux				
Congés Pathologique, Maternité, paternité,	sans franchise	0.86%	Oui	1.07 %	Oui
Maladie Ordinaire	5 jours consécutifs	2.64%	Oui	3.30 %	<b>Non</b>
	10 jours consécutifs	2.19%	Non	2.74%	Non
	20 jours consécutifs	1.74%	Non	2.17 %	Non

**Taux Global - >**

**6.40 %**

**4.65 %**

